## Monsieur Blais, les pensions alimentaires sont POUR les enfants!

Montréal, 15 mai 2018 – La Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants, regroupant des groupes sociaux et des associations étudiantes, et le Collectif pour un Québec sans pauvreté sont déçus du résultat du vote tenu aujourd'hui à l'Assemblée nationale sur un amendement visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus à l'aide sociale! Il s'en est fallu de peu pour que les enfants qui vivent avec un parent prestataire de l'aide sociale puissent enfin profiter de la totalité de la pension alimentaire versée en leur nom!

Le ministre Blais a raté une belle occasion, lors des récentes modifications qu'il a faites à l'aide sociale (pour instaurer le Programme objectif emploi et le revenu de base), de mettre fin à une injustice qui dure depuis trop longtemps. Depuis plusieurs années, les groupes sociaux réclament que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans quatre programmes. À l'aide sociale et à l'aide financière aux études, bien qu'une exemption partielle soit accordée, la pension alimentaire pour enfant se retrouve en bonne partie dans les coffres de l'État, privant ainsi des milliers d'enfants et leur famille de revenus importants. Le fait de considérer ces montants comme un revenu empêche également un bon nombre de familles en situation de pauvreté d'être admissibles à l'aide juridique ou aux programmes d'aide au logement.

Bien que le vote tenu aujourd'hui n'ait pas permis de changer les choses, il reste à espérer qu'il constitue un premier jalon sur lequel appuyer nos prochaines luttes. Il est plus que temps de mettre fin à cette injustice, d'autant plus qu'on évalue à seulement 17,6 M \$ les coûts nécessaires à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale. Nous suivrons de près les prochaines étapes qui devraient enfin permettre aux enfants les plus pauvres de profiter pleinement de leur pension alimentaire!

- 30 -

## **Information:**

Contact à Montréal : Lorraine Desjardins, FAFMRQ, Tél. 514-729-6666 / Cell. 514-727-6265 Contact à Québec : Patrice Lemieux-Breton, Collectif pour un Québec sans pauvreté, cell. 418-930-5969

## **Signataires:**

Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
Fédération des association de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
Association des parents étudiants de l'Université Laval (APÉtUL)
Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne
Union étudiante du Québec
Collectif pour un Québec sans pauvreté